

**DÉCLARATION FINALE DU
1^{ER} SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGULATION AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE**

(SYDERF 2002)

Le 1^{er} Symposium international sur le développement de la régulation au sein de l'espace francophone s'est tenu à Paris, à l'Unesco les 25 et 26 juin 2002, à l'invitation de l'Autorité de régulation des télécommunications de la France.

Vingt neuf pays se sont associés à ce Symposium qui s'est tenu en présence de M. Pierre-André Wiltzer, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, et du représentant de M. Francis Mer, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et de Mme Nicole Fontaine, Ministre déléguée à l'Industrie.

L'Union Internationale des Télécommunications (UIT), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Commission européenne, et la Banque Mondiale, ont exprimé par leur présence l'importance qu'elles attachent à cette rencontre et à ses développements.

Les participants, plus de soixante-dix, ont pu échanger de façon approfondie des informations et des expériences sur tous les thèmes touchant aux objectifs et aux enjeux, aux méthodes et à l'organisation de la régulation des télécommunications, un des éléments clefs de la Société de l'Information pour tous.

**LES PARTICIPANTS AU 1^{ER} SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGULATION AU SEIN DE L'ESPACE
FRANCOPHONE,**

RECONNAISSANT

- Les objectifs de la régulation des télécommunications, notamment l'importance des communications électroniques pour le progrès économique, culturel et social des États et Gouvernements ayant la langue française en partage ;
- L'existence d'un patrimoine culturel commun de nature à faciliter une approche similaire des questions que posent l'évolution vers une société de l'information, et les technologies de l'information et de la communication, à la lumière des expériences partagées ;
- La forte demande d'une coopération fondée sur la compréhension réciproque des missions et des métiers des autorités en charge de la régulation au sein de l'espace francophone, et sur l'analyse concrète des réalités auxquelles elles sont confrontées ;
- Le besoin et la volonté de poursuivre et d'approfondir la coopération entre eux dans la préparation des discussions interrégionales spécialisées sur la régulation des télécommunications et dans les réunions de l'UIT ;

- La nécessité du dialogue entre les autorités de régulation de l'espace francophone, et le besoin de promouvoir les échanges d'informations et d'expériences sur les thèmes fondamentaux de la régulation ;

CONSIDÉRANT

- Les enjeux pour la régulation du marché des télécommunications que présente le passage à la société de l'information ;
- La mutation de l'environnement mondial en matière de télécommunications, caractérisée par le développement rapide de nouveaux produits et services et la convergence des nouvelles technologies des communications ;
- La complexité de l'application des réglementations des télécommunications à l'ouverture d'un marché de plus en plus mondialisé, aux mutations socio-économiques et au rapide progrès technologique ;
- La nécessité d'approfondir le dialogue et la connaissance des expériences de la régulation de manière à faciliter la coordination et la représentation des intérêts communs tant au niveau international que dans les relations bilatérales ;
- La communauté des régulateurs francophones, comme étant transversale à l'ensemble des structures économiques régionales, et pouvant constituer un espace d'analyse et de dialogue exceptionnel, et jouer un rôle pour la coordination entre les pays africains, américains, arabes, asiatiques et européens ;
- La nécessité de faciliter et d'approfondir leurs travaux communs, notamment dans le domaine de la régulation des télécommunications, et ce par l'intermédiaire d'échanges fréquents et réguliers, dans le cadre d'un programme d'action ;
- Le besoin d'encourager l'instauration d'un cadre de coopération visant à renforcer les capacités institutionnelles des autorités francophones de régulation ;

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

1. L'objectif des participants est de promouvoir la coopération dans le domaine de la régulation des télécommunications entre les États ayant la langue française en partage, selon les thèmes de coopération énoncés ci-dessous :

- L'échange des expériences nationales des différentes parties en matière de régulation, de modernisation et de développement des réseaux et des services de télécommunications au public ;
- L'analyse des enjeux essentiels du service universel et l'appréciation des diverses approches qui s'offrent aux États pour dégager les solutions techniques et économiques et pour associer les opérateurs à leur mise en œuvre ;
- L'appréciation des évolutions nécessaires ou recommandées de la régulation des télécommunications, par exemple en matière d'interconnexion, de numérotation, et d'interaction entre régulation et normalisation. Cette coopération aura pour rôle de déterminer lesquelles parmi ces visions peuvent être partagées et adoptées par les

différentes parties, et les moyens stratégiques à mettre en œuvre pour les promouvoir notamment au niveau de l'UIT et de l'ETSI ;

- L'étude des autres thèmes en relation avec les activités respectives des différentes parties, notamment les aspects organisationnels, la formation des ressources humaines en matière de régulation des télécommunications.

Ces objectifs seront mis en œuvre par des actions communes incluant notamment :

- Des échanges de documentations relatives à la régulation des télécommunications, sous réserve des informations dont le caractère confidentiel est protégé par la loi ;
- Des échanges d'experts et des visites de délégations ;
- L'organisation de forums et de réunions multilatérales ;
- Le soutien aux actions de formation associant en particulier l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications de Dakar (ESMT)
- L'organisation de stages ;
- Le lancement en commun d'études et conseils dans les domaines de leur compétence ;
- Une réflexion en vue de l'harmonisation des contributions dans les réunions internationales ;
- L'analyse comparative des politiques, des règlements et des enjeux opérationnels dans le secteur des télécommunications ;
- La tenue d'un Symposium annuel réunissant les autorités de régulation francophones.

2. A ces fins, il est créé un ***Réseau pour le développement de la régulation au sein de l'espace francophone***, associant les régulateurs ayant la langue française en partage.

Monsieur Jean-Michel Hubert, Président de l'Autorité de régulation des télécommunication de France, a été désigné pour présider le Réseau.

Chaque instance de régulation désignera un représentant qui sera le correspondant dans son pays des actions menées, en harmonisation avec le Réseau.

Les représentants, désignés par les différentes institutions membres du Réseau, ainsi que toute personne associée à ces actions de coopération, agissent au nom de leur organisme et hiérarchie d'origine.

Ce Réseau s'appuie sur un Comité de coordination pour la régulation francophone composé de représentants choisis parmi les instances de régulation.

Les représentants de l'Autorité de régulation des télécommunication de France (ART), du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), et du Comité de régulation des télécommunications du Mali (CRT), sont invités à établir des propositions qui permettront l'installation du Comité de coordination d'ici à la fin de l'année.

Les propositions porteront d'une part sur les pays appelés à y participer, et d'autre part sur les modalités de fonctionnement et de renouvellement du Comité.

Fait à Paris, le 26 juin 2002